

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2019
2. Compte de gestion 2019
3. Compte administratif 2019
4. Budget supplémentaire 2020
5. Report du calendrier électoral et incidence sur les instances du syndicat mixte et la révision du SCOTERS
6. Validation de principe de l'implication du syndicat mixte pour le SCOTERS dans le projet MORO franco-allemand – vers une meilleure coordination dans le domaine de l'aménagement du territoire
7. Divers

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités, sur proposition du Président, le comité syndical, à l'unanimité, désigne Ève ZIMMERMANN secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2019

Le procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2019 a été adressé à tous les membres le 18 décembre 2019. Il est soumis à l'approbation.

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2019.

2. Compte de gestion 2019

Le compte de gestion, qui suit la clôture de l'exercice 2019, a été produit par le comptable le 24 février 2020, pour être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes. Les chiffres concordent avec ceux du compte administratif. Le comité syndical doit délibérer sur l'approbation de ce compte de gestion.

Vu les comptes présentés par le Trésorier du syndicat mixte, ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2019, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes, déclare que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve.

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur des finances,

*Le Comité syndical,
Sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

3. Compte administratif 2019

Le Comité syndical doit délibérer avant le 31 juillet 2020, sur l'approbation du compte administratif 2019.

Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement	excédent	+	21 454,04 €
Section d'investissement	déficit	-	52 013,35 €

Ces résultats correspondent à ceux du compte de gestion du comptable du syndicat mixte pour le SCOTERS.

Après avoir entendu le rapport de M. Robert HERRMANN, Président,
Considérant que M. Justin VOGEL, 2^{ème} vice-président, a été désigné par le comité syndical, à l'unanimité, pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
Constatant que le Président est sorti au moment du vote,

*Le Comité syndical,
Sur proposition du vice-président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Vu le compte de gestion présenté par le Trésorier du syndicat mixte,

APPROUVE le compte administratif du syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg pour l'exercice 2019 tel que figurant au document joint en annexe et dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitres

011 Charges à caractère général	119 820,13 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	161 878,17 €
65 Autres charges de gestion courante	75001,96 €
67 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	
68 Dotations aux amortissements	28 693,79 €
TOTAL	385 394,05 €

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitres

74 Dotations, subventions et participations	398 743,00 €
75 Autres produits de gestion courante	1 925,34 €
77 Produits exceptionnels	6 179,75 €
TOTAL	406 848,09 €

Résultat	+ 21 454,04 €
Résultat reporté	+ 240 814,16 €
Résultat de fonctionnement cumulé	+ 262 268,20 €

Section d'investissement – Dépenses**Chapitres**

20 Immobilisations incorporelles	81 539,80 €
21 Immobilisations corporelles	0 €
TOTAL	81 539,80 €

Section d'investissement – Recettes**Chapitres**

10 Dotations, fonds divers et réserves	832,66 €
28 Amortissements des immobilisations	28 693,79 €
TOTAL	29 526,45 €

Résultat	- 52 013,35 €
Résultat reporté	+ 204 573,58 €
Résultat d'investissement cumulé	+ 152 560,23 €

4. Budget supplémentaire 2020

Le budget supplémentaire 2020 se présente comme le report du compte administratif 2019 sur le budget 2020 du syndicat mixte pour le SCOTERS.

Le compte administratif 2019 fait apparaître les résultats cumulés suivants :

Section de fonctionnement	excédent	+ 262 268,20 €
Section d'investissement	excédent	+ 152 560,23 €

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Arrête, par chapitre, le budget supplémentaire pour l'exercice 2020 du syndicat mixte aux sommes suivantes :

En section de fonctionnement pour un montant de 262 268,20 € :

Dépenses par chapitre

011 Charges à caractère général	192 668,20 €
012 charges de personnel	40 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	10 000,00 €
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	19 600,00 €

Recettes par chapitre

002 Excédent de fonctionnement reporté	262 268,20 €
--	--------------

En section d'investissement pour un montant de 152 560,23 € :Dépenses par chapitre

20 Immobilisations incorporelles	131 160,23 €
21 Immobilisations corporelles	10 000,00 €
020 Dépenses imprévues	11 400,00 €

Recettes par chapitre

001 Excédent d'investissement	152 560,23 €
-------------------------------	--------------

5. Report du calendrier électoral et incidence sur les instances du syndicat mixte et la révision du SCOTERS

En raison de la crise sanitaire les élections municipales ont été décalées de plusieurs semaines.

Les conseillers municipaux élus au 1^{er} tour ont été installés avant le 28 mai. Le second tour des élections municipales se déroulera le 28 juin. Sur les 104 communes du territoire du SCOTERS, 9 communes sont concernées par un second tour, dont au moins une commune par EPCI.

Suite à ces élections, le territoire du SCOTERS devrait compter environ 40% de nouveaux maires.

Sous réserve de la loi portant sur le second tour des élections municipales et communautaires, en cours d'examen, et selon la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 :

- Les séances d'installation des conseils communautaires ou métropolitains des EPCI membres du syndicat mixte pour le SCOTERS doit intervenir au plus tard le 17 juillet 2020.
Ce délai concerne l'ensemble des EPCI membres du syndicat mixte pour le SCOTERS.
- La séance d'installation du nouveau comité syndical devra être organisée au plus tard le 4^{ème} vendredi suivant l'élection du dernier président d'EPCI membre, soit au plus tard le 14 août 2020 (art. L. 5211-8 du cgct). Toutefois, une réunion d'installation organisée au-delà de cette date ne serait pas illégale (CE, 1^{er} avril 2005, commune de Villepinte, n° 262078). Dans ce cas, l'exécutif actuel resterait en place jusqu'à l'élection du nouvel exécutif.

Pour le syndicat mixte pour le SCOTERS, le comité d'installation se tiendra en septembre.

A noter qu'un tiers des membres actuels du comité syndical, titulaires et suppléants, n'ont pas été reconduits dans leurs fonctions d'élu local, voire la moitié selon les résultats du second tour. Cela concerne notamment l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que le canton d'Erstein. L'impact est fort notamment sur la composition du bureau du syndicat mixte avec 4 à 6 départs pour 12 membres.

Impact des élections et de la crise sanitaire sur la révision du SCOTERS :

Les élus en place ont défini leurs attentes, formalisées dans la note d'intention validée en décembre dernier.

Les « nouveaux » élus arbitreront le projet de territoire à formaliser dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable – projet politique), puis sa traduction dans le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs –opposable).

Le calendrier de révision doit être reporté de 4 à 6 mois compte tenu du report des élections et de la crise sanitaire.

Travail à engager avec les nouveaux élus et calendrier de travail revu :

- 2^{ème} semestre 2020 : travail d'acculturation et d'implication dans la vie du SCOTERS
 - Sensibilisation aux enjeux locaux, notamment démographie/habitat/foncier
 - Echanges par territoire avec le nouveau Président
- 1^{er} semestre 2021 : travail sur le PADD, sur la base de scénarios
- 2^{ème} semestre 2021 : travail sur le DOO

À noter que la crise sanitaire en cours est susceptible de questionner un certain nombre de pratiques et d'objectifs discutés jusqu'ici, autour des notions de santé et de résiliences : mobilité (flux, modes, logistique), réseaux (numériques, sociaux, villes), proximité (circuits courts/alimentation, aménagement de l'espace public), économie (petits commerces, artisans, récession, foncier), etc.

6. Validation de principe de l'implication du syndicat mixte pour le SCOTERS dans le projet MORO franco-allemand – vers une meilleure coordination dans le domaine de l'aménagement du territoire

Le syndicat mixte pour le SCOTERS est sollicité comme les PETR voisins de l'Alsace du Nord et de la Bande Rhénane Nord, ainsi que les Eurodistricts PAMINA et Strasbourg/Ortenau, pour participer à un projet franco-allemand basé sur le modèle allemand du « MORO » c'est-à-dire un projet expérimental qui porte sur des démarches de coopération en aménagement du territoire.

Le programme MORO

Suite à la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, les États français et allemand, avec les Länder concernés, et par symétrie, la région Grand Est, ont convenu d'expérimenter la mise en place d'améliorations engageantes dans les processus d'aménagement à leurs frontières communes, par la mise en place d'un projet pilote franco-allemand dans le cadre du programme MORO.

Le programme de recherche-action allemand MORO (MOdellvorhaben der RaumOrdnung) de l'Etat fédéral avec les Länder permet depuis 25 ans des « projets pilotes en aménagement du territoire ». Les projets pilotes MORO miment le processus de décision qui permet les actions, les projets, les perspectives et la planification en aménagement du territoire. Leurs enseignements permettent de remonter les propositions d'amélioration à l'échelle des Länder et du Bund et ainsi de dépasser les points de blocage.

La méthode choisie pour l'expérimentation est celle du « planspiel » (forme de simulation), un exercice qui livrera un prototype de processus décisionnel.

Deux sites pilotes sont identifiés : un dans la Grande Région (autour de Sarrebruck) et l'autre dans le Rhin Supérieur.

Le projet MORO sur le Rhin Supérieur

Le périmètre retenu est celui d'une très large bande transfrontalière autour de Strasbourg et Karlsruhe, Haguenau et Offenburg, avec une latitude de Rastatt à Lahr. Il concerne ainsi les trois SCoT/PETR de la Bande Rhénane Nord, de l'Alsace du Nord et du SCOTERS, les Eurodistricts PAMINA et Strasbourg/Ortenau, les deux Regionalverbände Mittlere Oberrhein et Südlicher Oberrhein, les länder allemandes de la Rhénanie-Palatinat et du Baden-Wurtemberg et les grandes collectivités françaises (Grand Est – mandataire et future CEA et Eurométropole).

Le portage franco-allemand des États le Ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire (BMI) représenté par le BBSR (Institut Fédéral de la Recherche pour la Construction, la Ville et l'Aménagement du Territoire), Le Ministère français de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, représenté par l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) est assuré.

Dans le cadre donné par le projet MORO, qui doit porter sur des sujets d'aménagement du territoire, les thématiques de travail suivantes sont identifiées à ce stade :

1. prendre en compte la dimension transfrontalière dans le maillage territorial des infrastructures, équipements et des services, en particulier celui de la santé et de l'enseignement ;

2. concevoir l'attractivité économique de façon combinée avec l'aménagement du territoire en transfrontalier, et articuler mobilités, aménagement du territoire et développement économique

L'entrée foncière et l'objectif de réduction de la consommation d'espace seront intégrés aux réflexions quel que soit le sujet retenu.

Une seule thématique sera étudiée. Elle sera précisée en phase de lancement du projet (fin 2020).

Le calibrage financier pour l'accompagnement du projet est fixé à environ 220 000 euros TTC (sur la base de l'expérience MORO allemand), cofinancé à parité par les français et les allemands. Les accords de financements côté français seront actés au 2^{ème} semestre 2020. Une participation de l'ordre de 10 000 euros est attendue du SCOTERS et de l'Eurodistrict Strasbourg/Ortenau.

La finalisation du dossier franco-allemand doit se faire en juin 2020 pour réalisation sur un an et demi dès fin 2020.

Afin de compléter ce dossier, les partenaires français sont invités à formaliser d'ici l'automne leurs accords de principe pour participer au projet.

Les décisions ultérieures, notamment concernant les accords de financement, seront prises par les futures instances.

Débats :

- Eric Kléthi rappelle que de nombreux partenaires sont impliqués dans ce projet, à différentes échelles. Il précise que les thématiques envisagées s'inscrivent parfaitement dans les travaux en cours de révision du SCOTERS.
- Yves BUR déplore le manque d'impact opérationnel des multiples démarches transfrontalières existantes. Il s'interroge sur les objectifs précis et sur la finalité de ce projet.
- Robert HERRMANN partage ce point de vue. Il souhaite également que des garanties soient apportées et que des objectifs concrets soient fixés. Il estime toutefois contreproductif pour le syndicat mixte pour le SCOTERS de s'isoler d'une telle démarche collective.

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

à

13 voix pour,

1 voix contre : Yves BUR,

2 abstentions : Bernard FREUND, Robert HERRMANN

Approuve le principe d'impliquer le syndicat mixte pour le SCOTERS dans le projet MORO franco-allemand vers une meilleure coordination dans le domaine de l'aménagement du territoire, sous réserve de s'assurer d'un réel impact local et de bien identifier la plus-value apportée pour notre territoire.

7. Divers

Néant

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le **24 JUIN 2020**
La publication le **24 JUIN 2020**
Strasbourg, le **24 JUIN 2020**



(Signature)
Le Président
Robert HERRMANN

Membres présents : Robert HERRMANN

Membres présents en visioconférence : Christian ADAM, Jacques BAUR, Yves BUR, Étienne BURGER, Martine CASTELLON, Bernard FREUND, Mireille GOEHRY, Dany KARCHER, Éric KLÉTHI, Thierry SCHAAL, Bernard SCHNEIDERLIN, Justin VOGEL, Valérie WACKERMANN, Fernand WILLMANN

Procuration : Jean-Marc WILLER a donné procuration à Eric KLÉTHI

Membres absents excusés : Syamak AGHA BABEI, Jean-Jacques RUCH

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2019
2. Compte de gestion 2019
3. Compte administratif 2019
4. Budget supplémentaire 2020
5. Report du calendrier électoral et incidence sur les instances du syndicat mixte et la révision du SCOTERS
6. Validation de principe de l'implication du syndicat mixte pour le SCOTERS dans le projet MORO franco-allemand – vers une meilleure coordination dans le domaine de l'aménagement du territoire
7. Divers

LISTE DE PRÉSENCE / COMITÉ SYNDICAL DU 15/06/2020

Nom	Prénom	Fonction syndicale	Collectivité	Emargement
BAUR	Jacques	Membre du Bureau	Eurométropole de Strasbourg	Présent
BUR	Yves	Membre du Bureau	Eurométropole de Strasbourg	présent
BURGER	Etienne	Membre du Bureau	Communauté de communes du Kochersberg	présent
FREUND	Bernard	3ème vice-président	Communauté de Communes du Pays de la Zorn	Présent
HERRMANN	Robert	Président	Eurométropole de Strasbourg	Présent
JUND	Alain	Membre du Bureau	Eurométropole de Strasbourg	
KLETHI	Eric	Membre du Bureau	Communauté de communes du canton d'Erstein	présent
RICHARDOT	Anne-Pernelle	Membre du Bureau	Eurométropole de Strasbourg	
SCHAAL	Thierry	Membre du Bureau	Eurométropole de Strasbourg	<i>Présent</i> présent
ULRICH	Xavier	Membre du Bureau	Communauté de Communes du Pays de la Zorn	présent
VOGEL	Justin	2ème vice-président	Communauté de communes du Kochersberg	présent
WILLER	Jean-Marc	1er vice-président	Communauté de communes du canton d'Erstein	Donne procuration à M. Kléthi

LISTE DE PRÉSENCE / COMITÉ SYNDICAL DU 15/06/2020

Nom	Prénom	Fonction syndicale	Collectivité	Emargement
BREITEL	Jean-Jacques	Titulaire	Communauté de communes du canton d'Erstein	
BULO	Béatrice	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	
CASTELLON	Martine	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	présente
GERNET	Jean-Baptiste	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	
GOEHRY	Mireille	Titulaire	Communauté de communes du Pays de la Zorn	présente
HERRMANN	Claudine	Titulaire	Communauté de communes du canton d'Erstein	
KARCHER	Dany	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	
KELLER	Fabienne	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	
MULLER-BRONN	Laurence	Titulaire	Communauté de communes du canton d'Erstein	
PHILIPPS	Thibaud	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	
RIES	Roland	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	
RUCH	Jean-Jacques	Titulaire	Communauté de communes du Kochersberg	Excusé

LISTE DE PRÉSENCE / COMITÉ SYNDICAL DU 15/06/2020

Nom	Prénom	Fonction syndicale	Collectivité	Engagement
SCHAAL	Stéphane	Titulaire	Communauté de communes du canton d'Erstein	
SCHNEIDERLIN	Bernard	Titulaire	Communauté de communes du canton d'Erstein	<i>Présent</i>
SCHULTZ	Denis	Titulaire	Communauté de communes du canton d'Erstein	
SCHWARTZ	Pierre	Titulaire	Eurrométropole de Strasbourg	
WACKERMANN	Valérie	Titulaire	Eurrométropole de Strasbourg	<i>Présente</i> 12/66 message portable
ZILLIOX	Raymond	Titulaire	Communauté de communes du Kochersberg	

LISTE DE PRÉSENCE / COMITE SYNDICAL DU 15/06/2020

Nom	Prénom	Fonction syndicale	Collectivité	Emargement
ADAM	Christian	Suppléant	Communauté de communes du canton d'Erstein	Présent
AGHA BABAEI	Syamak	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	excusé
BARSEGHIAN	Jeanne	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
BEY	Françoise	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
BREVSACH	Christophe	Suppléant	Communauté de communes du canton d'Erstein	
BURGER	Gaston	Suppléant	Communauté de communes du Kochersberg	
DREYER	Nicole	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
ERB	Eddie	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
KOCH	Patrick	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
KOHLER	Christel	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
LAMBERT	Jean-Charles	Suppléant	Communauté de communes du Kochersberg	
LARDINAIS	François	Suppléant	Communauté de communes du canton d'Erstein	

LISTE DE PRÉSENCE / COMITE SYNDICAL DU 15/06/2020

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction syndicale</i>	<i>Collectivité</i>	<i>Emargement</i>
LASTHAUS	Jean-Claude	Suppléant	Communauté de communes du Kochersberg	
LEHMANN	Marie-Paule	Suppléant	Communauté de communes du Pays de la Zorn	
LENGENFELDER	Daniel	Suppléant	Communauté de communes du Pays de la Zorn	
LENTZ-KIEHL	Brigitte	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
LEOPOLD	Michel	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
MACIEJEWSKI	Patrick	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
MAGDELAINE	Séverine	Suppléante	Eurométropole de Strasbourg	
MAURER	Jean-Philippe	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
NEFF	Annick	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
NIEDERGANG	Nicolas	Suppléant	Communauté de communes du canton d'Erstein	
NORTH	Alain	Suppléant	Communauté de communes du Kochersberg	
PFISTER	Georges	Suppléant	Communauté de communes du Pays de la Zorn	

Nom	Prénom	Fonction syndicale	Collectivité	
ROTH	Jean-Paul	Suppléant	Communauté de communes du canton d'Erstein	
SCHALL	Antoine	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
SCHOETTEL	Claude	Suppléant	Communauté de communes du canton d'Erstein	
SIEGWALT	Raymond	Suppléant	Communauté de communes du canton d'Erstein	
WEBER	Anne-Catherine	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
WILLMANN	Fernand	Suppléant	Communauté de communes du canton d'Erstein	Présent